

## LEGISLATURE 2006 - 2011

---

### PROCES-VERBAL no 24

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 9 décembre 2009 à 19 h 00  
à la Salle des Remparts

Présidence : M. Alois Raemy

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2009
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
4. Préavis municipaux
  - 4.1. Préavis municipal N° 20/2009 – Budget 2010
  - 4.2. Préavis municipal N° 21/2009 - Demande d'un crédit de Fr. 330'000.-- pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74
5. Rapports
  - 5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2009 - Budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 5.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2009 - Budget 2010 du Fonds culturel Riviera
  - 5.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2009 - Demande de crédit de Fr. 140'000.-- pour la nouvelle mise en passe du Collège des Mousquetaires
  - 5.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2009 - Budget 2010 de la commune de La Tour-de-Peilz
6. Communications municipales
  - 6.1. Communication municipale N° 18/2009 - Avancement de la procédure concernant l'initiative communale « Pour un accès public aux rives du lac »
  - 6.2. Communication municipale N° 19/2009 – Réponse à l'intervention de M. Pierre Huber sur les débordements de l'Ognonnaz
  - 6.3. Communication municipale N° 20/2009 – Décomptes finaux de divers objets
7. Propositions individuelles et divers

*En ouverture de séance, prestation du « P'tit groupe » de l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz, sous la direction de Mme Sophie Briquet.*

#### **Appel**

66 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Michel Bonvoisin – Nomah Bredou – Amilcar Cunha – Arif Elezi - Yves Isabella - Vladimir Iwanoff – Suzette Junker – Daniel Krähenbühl - Karin Lambert – Claude-Alain Luy - Nicolas Mattenberger – Olivier Monney - Serge Overney – Jacques Rochat

Absent : Yves Belet – Daniel Müller – Raoul Rod

M. le Président ouvre la 24<sup>ème</sup> séance de la législature 2006-2011 en saluant toutes les personnes présentes. Il demande aux conseillers de la tolérance vis-à-vis du président et de chacun. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie de rapporter nos débats, au public, peu nombreux ce soir, ainsi qu'à notre répondant de proximité.

## Ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2009

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2009 est adopté à la quasi-unanimité** (une abstention), avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau du Conseil communal

- Lettre de démission de M. D. Perrette du poste de secrétaire du Bureau de vote. L'intéressé reste pour l'instant huissier suppléant et secrétaire suppléant du Conseil
- Merci à celles et ceux qui ont participé au dépouillement du dimanche 29 novembre dernier, effectué cette fois dans les délais impartis par le Canton !
- Peu de conseillers ont participé à la séance d'information concernant le budget. Les questions posées ont pourtant été nombreuses et les informations données très claires
- La sortie du Conseil communal est fixée au samedi 8 mai 2010. Au programme, visite du Musée gruyérien de Bulle et repas au bord du lac Noir
- Le bulletin présentant l'organisation communale était annexé aux documents de ce soir

### 3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

#### 3.1. Interpellation de M. José Espinosa « Zone 30... Plutôt deux fois qu'une... Réaménagement de la rue des Anciens-Fossés »

M. J. Espinosa développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« La Commune vient d'effectuer d'importants travaux de réaménagement du secteur de la rue des Anciens-Fossés.

Il est admis que l'installation d'une zone 30km/h n'est pas chose aisée en soi. Elle implique de tenir compte de très nombreux paramètres, au nombre desquels figurent le processus politique, la législation, les comptages, mais aussi l'opinion de la population et des commerçants riverains. J'ai été interpellé à ce sujet par de nombreux citoyens et commerçants de ce secteur et je me fais leur porte-voix. Or, je trouve que la municipalité aurait dû jouer le fair-play et la transparence avec le peu de commerces que nous avons dans la zone des Anciens-Fossés.

Après avoir observé la réalisation des travaux et la période de quelques semaines après ceux-ci, je suis arrivé à la conclusion que, loin d'apporter des solutions aux problèmes de circulation et de garantir une plus grande sécurité pour tous les utilisateurs, tant piétons qu'automobilistes et deux-roues, ce réaménagement présente de graves défauts.

En effet, depuis la réalisation de la modification contestée, le nouveau chemin d'accès aux places de stationnement côté sud (commerces) provoque une confusion énorme et dangereuse auprès de tous les conducteurs. Les automobilistes, en particulier, lorsqu'ils réalisent leur méprise, se risquent à des manœuvres extrêmement dangereuses pour la sécurité du trafic et pour les piétons, dans le but de pouvoir s'engager au plus vite dans la zone de stationnement côté lac. Il ne fait pas bon être piéton dans cette zone en raison du trouble que cela provoque et du nombre élevé de véhicules qui empruntent cette voie.

Cela est d'autant plus regrettable que les nombreux commerces qui longent cet axe ont, depuis de nombreuses années, forgé leur opinion sur la question de la circulation à cet endroit et auraient sans doute pu apporter des éléments utiles aux urbanistes.

A l'évidence, ces derniers, loin d'avoir saisi les différents enjeux, semblent s'être contentés de trouver des solutions sur le papier en ne se préoccupant guère de la réalité sur le terrain, à la notable exception de l'autorisation de laisser passer les camions d'une grande coopérative à lettre orange (Migros), qui va bientôt déménager à la place de Terreaux pour une durée d'environ 18 mois !

Comment admettre qu'un réaménagement puisse être nécessaire et bon pour les seuls automobilistes et deux-roues à l'exception des poids-lourds ??? Si une solution est bonne, elle l'est pour tous ou pas.

A cela s'ajoute que le réaménagement a provoqué la perte de six places de stationnement, pourtant si prisées des utilisateurs et rapportant pas moins de CHF 17'000.— environ par an de revenu à la commune ! En ces temps difficiles, est-il bien raisonnable de se priver d'une telle manne ?

Au surplus, l'aménagement des places de parc à la rue des Terreaux gêne considérablement la visibilité pour les piétons qui souhaitent traverser cette route, sur laquelle il y aura une augmentation du trafic pour cause de déplacement de la Migros. La proximité des écoles rend cette implantation contraire au bon sens en matière de prévention des accidents. La signalisation n'est pas suffisante pour prévenir un accident dans une zone de ce genre et, comme le spécifiait le slogan du BPA « Au volant, la vue c'est la vie ! ». Dégager la vue aux Terreaux, c'est éviter les bobos !

Par la présente, je demande le rétablissement de la situation antérieure avant qu'il y ait un accident, soit l'accès aux places de stationnement par l'est de la rue des Anciens-Fossés, d'attendre la fin des travaux de la nouvelle Migros et consultation sur cette question du réaménagement de ce secteur avec la Migros et les commerçants de la zone, pour avoir un beau centre-ville et une zone 30 comme je l'avais demandé lors de la séance sur ce préavis.

Se joignent à cette interpellation les signataires (256 signatures) figurant sur les listes annexées.

Bien entendu, les commerçants sont tous disposés à rencontrer la Municipalité, ou une délégation de celle-ci, pour débattre du présent objet.

Madame, Messieurs, je vous remercie de votre attention et de votre prompte réponse par écrit.

PS : Je ne suis pas contre les zones 30, mais pourquoi toujours les faire deux fois ? C'est de l'argent jeté par les fenêtres et du travail à double. Faisons une fois des zones de convivialité réfléchies et pas de l'à peu près... »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

3.2. Interpellation de Mme Antoinette de Gautard-Rayroud « L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive ? »

Mme A. de Gautard-Rayroud développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le 27 septembre dernier, la population vaudoise a plébiscité à plus de 70% l'accueil parascolaire des enfants. Le rôle actif des communes y est expressément mentionné. Il est important que, dès maintenant, elles puissent jouer pleinement le rôle qui leur a été attribué pour participer aux discussions qui découleront sur les dispositions légales qui devront être adoptées ensuite par le canton.

Dans cette optique, les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

- Compte-t-elle interpellier le canton pour être partie prenante, seule ou en collaboration avec d'autres communes, à une plate-forme de discussion ?
- Compte-t-elle faire une liste de questions/problèmes et interrogations qui pourraient survenir en regard de cet accueil ?
- Envisage-t-elle de faire un inventaire des associations locales qui pourraient être concernées par cet accueil ?

Certes, le processus vient de commencer et il y a encore des inconnues, mais il est primordial que les communes se manifestent et soient parties prenantes de l'élaboration de la réglementation qui sera mise en place. La Municipalité est d'ores et déjà remerciée pour les réponses qu'elle pourra donner au Conseil. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

3.3. M. G. Vernez annonce le titre d'une motion, qu'il déposera lors de la première séance de l'année 2010, intitulée « Une parcelle communale à mettre en valeur ». Il précise que le Manège de Villard, situé juste à côté, n'est pas concerné.

#### 4. Préavis municipaux

##### 4.1. Préavis municipal N° 20/2009 – Budget 2010

Cet objet a été renvoyé à la Commission des finances. Le rapport y relatif interviendra sous point 5.4. de l'ordre du jour.

##### 4.2. Préavis municipal N° 21/2009 - Demande d'un crédit de Fr. 330'000.— pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Michel Bloch – Jean-Yves Schmidhauser
	LIBERAL	Eric Petitpierre - José Espinosa
	RADICAL	Jacques Devenoge - Kurt Egli
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann
	R C A L	Yannick Thépot

#### 5. Rapports

##### 5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2009 - Budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis No 17/2009 du 4 novembre 2009,
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL, chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### **d é c i d e**

d'adopter le budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

##### 5.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2009 - Budget 2010 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis No 18/2009 du 4 novembre 2009,
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### **d é c i d e**

d'adopter le budget 2010 du Fonds culturel Riviera.

5.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2009 - Demande de crédit de Fr. 140'000.-- pour la nouvelle mise en passe du Collège des Mousquetaires

La Municipalité, conformément à l'art. 121 du règlement du Conseil communal, demande que la discussion et la décision sur ce préavis soient renvoyées à la séance du 17 février 2010. Entre-temps, elle sollicitera des offres complémentaires qui infirmeront ou confirmeront le montant du crédit demandé.

La parole n'étant pas demandée, **cet objet est donc reporté à la séance du 17 février 2010.**

5.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2009 - Budget 2010 de la commune de La Tour-de-Peilz

Rapporteur : M. Alain Pakula

M. le Président rappelle que le budget sera discuté dicastère par dicastère, puis la récapitulation, et ensuite la discussion générale.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

Compte 100.3111.00

**Achat du mobilier et matériel**

Amendement de + fr. 15'000.-- proposé par la Commission des finances

M. A. Pakula relève que cet amendement découle de la proposition faite par M. J.-P. Schwab d'acheter une machine à compter à lecture optique pour les dépouillements.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de la Commission des finances est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 1. Administration générale.

**2. FINANCES**

La parole n'est pas demandée.

**3. DOMAINES ET BATIMENTS**

La parole n'est pas demandée.

**4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS**

Compte 431.3116.00

**Achat matériel de signalisation**

Amendement à fr. 45'000.-- proposé par M. J.-Y. Schmidhauser

M. J.-Y. Schmidhauser intervient régulièrement lors de la discussion sur le budget, soit pour faire baisser certains postes, soit pour en augmenter d'autres. Si, à ce jour, le Conseil a accepté 100% de ses propositions de baisse (il n'y en a eu qu'une), il n'a donné son aval qu'à 50% des propositions de hausse, démontrant par là qu'il est plus difficile d'obtenir une autorisation de dépense plutôt qu'une restriction, ce qui rassurera nos concitoyens sur la gestion du ménage communal !

Soucieux de ne pas faire deux fois les mêmes erreurs, il s'est livré à une petite analyse afin de mieux cibler les raisons du taux de succès inférieur des demandes de hausse, et augmenter ainsi les chances de faire passer une nouvelle proposition. Il y a deux ans, il avait proposé une hausse des subsides au CSP, que le Conseil avait acceptée de justesse. Certains opposants à cette mesure avaient estimé alors que l'on en faisait assez pour les plus nécessiteux, notamment par le biais de la facture sociale. L'année dernière, il avait proposé la mise en place d'une subvention à l'achat de vélos électriques, proposition qui n'avait pas trouvé grâce aux yeux du Conseil. On lui avait reproché, non sans un certain paradoxe, d'en faire cette fois trop pour les riches. La politique est, parfois, déroutante ! Cette année, il tente une proposition qui ne soit ni en faveur des plus démunis, ni des plus argentés, quelque chose qui concerne toute la population.

Constatant que les questions de modération du trafic sont désormais à l'agenda de toutes les formations politiques, qu'elles soient de gauche ou de droite, il espère obtenir un large appui à une mesure dans ce domaine. Son amendement, qui pourrait s'intituler « Contre les lenteurs du 30km à l'heure », vise à faire passer le poste 431.3116.00 de CHF 27'000.-- à CHF 45'000.--.

Le montant prévu par la Municipalité permettra tout juste de terminer certains travaux pour les zones 30 existantes, sans pour autant envisager une extension de celles-ci. Or, notre population souhaite que se poursuive de manière soutenue la mise en place de mesures visant à la sécurisation et la modération du trafic. Telle est aussi la volonté du Conseil, à gauche comme à droite, si l'on en croit la récente motion de

notre collègue J. Devenoge. Augmenter le montant de ce poste permettra à la Municipalité d'aller plus vite, pour que notre population puisse aller plus lentement. Dans la cité du jeu, on pourrait appeler cela le jeu du « Hâte-toi lentement » inversé ! Pour permettre à la Municipalité de disposer de moyens supplémentaires dans la mise en œuvre d'une politique dynamique de modération de trafic, il encourage le Conseil à accepter son amendement.

M. K. Egli se dit favorable aux zones 30, mais de manière réfléchie. Ne précipitons pas le mouvement ! Il faut refuser cet amendement.

M. R. Baud, municipal, indique que la Municipalité n'a pas abandonné l'idée de poursuivre les zones 30, mais elle souhaite ralentir un peu la cadence. L'année prochaine, il faudra déjà mettre en place toute la signalisation suite aux travaux de la route de St-Maurice. Un montant de fr. 10'000.— est quand même prévu au budget pour la signalisation 30 km/h.

M. P. Wenger rappelle que le 50 km/h est la loi, alors que le 30 km/h constitue l'exception. S'il s'agit d'améliorer ce que nous avons déjà décidé, on pourrait accepter cet amendement, mais pas s'il s'agit de développer encore de nouvelles zones.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de M. J.-Y. Schmidhauser est refusé à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et deux abstentions).**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 4. Urbanisme et travaux publics.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La parole n'est pas demandée.

## 6. POLICE - FEU - PCI

Compte 600.3521.00 **Police Riviera**

M. J.-P. Grin remarque que la Commission des finances demande aux délégués boélards d'être particulièrement attentifs à l'évolution de cette structure et de rapporter de manière plus régulière au Conseil communal. En tant que membre de la Commission de gestion de cette association, il a établi un rapport complet, qui a été distribué aux groupes, et en particulier au président du groupe de La Tour-de-Peilz. Or, celui-ci ne fait pas partie de notre organe délibérant ! Comment pourrait-il rapporter à notre Conseil ? Il s'étonne du fait que notre municipal de police, au courant de cette situation, n'en ait pas averti la Commission des finances.

M. L. Kaufmann, municipal, admet que certaines inquiétudes de la Commission des finances peuvent se comprendre. Il est toutefois difficile de comparer le budget avec des comptes comme ceux de l'année 2007. Il s'agissait du premier budget de l'association de communes, dont tous les éléments n'étaient pas encore maîtrisés. Deux facteurs principaux expliquent cette différence de fr. 3'000'000.—. Les salaires, notamment, étaient encore payés par les communes. Et compte tenu de la nouvelle structure et d'un certain nombre d'inconnues, le Comité de direction avait décidé de ne pas faire d'investissement particulier cette année-là. Les charges de personnel, qui représentent 80% du budget global, sont établies sur la base d'un effectif idéal d'agents de police, effectif qui, comme dans de nombreuses communes, n'est pas atteint. Nous avons en effet un déficit de personnel, depuis 2007, entre 3 et 5 postes.

Pour ce qui est de l'entretien et de l'achat de matériel informatique, la Commission de gestion et des finances de l'association a obtenu une planification du renouvellement des ordinateurs. En 2010, il est prévu de changer 24 ordinateurs. Le rythme de renouvellement dépend de l'intensité d'utilisation des appareils. Ceux qui tournent 24 heures sur 24 sont changés tous les trois ans, les autres tous les cinq ans. Par ailleurs, le Comité de direction négocie actuellement un contrat avec la commune de Montreux, de façon à obtenir une location fixe pour l'utilisation des serveurs. Sécurité Riviera n'envisage pas de développer son propre système. Elle a besoin de passerelles avec les applications communales.

Elle paie également des redevances pour le Journal événements de police (JEP), prestation fournie par le Canton (CHF 130.— par an et par utilisateur + CHF 97.— d'investissement pour cinq ans). Cette possibilité de coordination et d'échange d'information entre la police cantonale et Sécurité Riviera n'est entrée dans le budget qu'en 2009, l'ancien commandant de la police cantonale s'étant pendant très longtemps refusé à débloquer la situation.

M. G. Chervet s'étonne par rapport à la charge informatique qui est portée au budget. Pour un montant supérieur à fr. 50'000.--, il s'attendait à ce que la loi sur les communes et sur la comptabilité des communes soit respectée, avec un préavis d'investissement et non pas un montant porté au budget.

M. L. Kaufmann répond qu'il s'agit de remplacement de matériel existant, et non pas d'investissements nouveaux, que ce soit par rapport aux ordinateurs ou aux redevances qui, elles aussi, remplacent un autre système. A noter que la Commission des finances et de gestion de l'association de communes a préavisé favorablement, à l'unanimité, à l'adoption de l'ensemble du budget.

La parole n'est plus demandée concernant le poste 6. Police - Feu - PCi.

## **7. SECURITE SOCIALE**

La parole n'est pas demandée.

## **RECAPITULATION**

La parole n'est pas demandée.

## **DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET**

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du préavis municipal, telles qu'amendées, sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 20/2009,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2010 tel qu'amendé et prévoyant :

Charges	Fr.	54'513'850.00
Revenus	Fr.	51'409'520.00
Déficit présumé	Fr.	3'104'330.00

## **6. Communications municipales**

- 6.1. Communication municipale N° 18/2009 – Avancement de la procédure concernant l'initiative communale « Pour un accès public aux rives du lac »
- 6.2. Communication municipale N° 19/2009 – Réponse à l'intervention de M. Pierre Huber sur les débordements de l'Ognonnaz
- 6.3. Communication municipale N° 20/2009 – Décomptes finaux de divers objets

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. L. Kaufmann revient sur la demande formulée lors de la dernière séance par M. J. Devenoge au sujet du marquage des passages pour piétons. La cellule de signalisation de Police Riviera procède au rafraîchissement des passages lorsque ceux-ci ont été effacés suite à des travaux. Mais, notamment en raison de questions d'effectifs, il n'y a pas de planification ou de suivi de l'ensemble des passages. La cellule de signalisation procède chaque année à une campagne particulière sur l'ensemble du territoire de l'association de communes. En 2008, elle s'est préoccupée du rafraîchissement et du marquage des arrêts de bus. Pour 2010, elle n'a pas encore arrêté son choix. Elle étudiera la question des passages pour piétons et entreprendra, le cas échéant, une campagne dans ce domaine. Le souci porte davantage sur la visibilité et l'éclairage de ces passages pour piétons, parce qu'un passage bien marqué, mais mal éclairé, est encore plus dangereux.

## 7. Propositions individuelles et divers

M. A. Pakula indique que la Commission des finances enverra une délégation à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2009 - Demande de crédit pour la réfection des façades de l'immeuble sis au chemin de Béranges 74.

M. F. Keller souhaite informer le Conseil des travaux de la Commission des finances du SIGE dans le cadre du budget 2010. Cette information est importante au vu des décisions qui devront être prises suite au dépôt du préavis concernant l'avenir des abattoirs, décisions qui pourraient déboucher sur une éventuelle sollicitation financière des communes.

Le budget présenté affiche une perte de CHF 762'968.--, et ce malgré un transfert supplémentaire de charge aux communes. Cette refacturation, effectuée selon la loi, concerne les amortissements (CHF 263'284.--) liés au centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA). La commission relève une fois de plus que cet état n'est pas acceptable. Faisant suite aux augmentations tarifaires, ce déficit prévisionnel ne sera pas compris par la population, clientèle captive du SIGE.

Une marge d'autofinancement en baisse, à la veille d'investissements importants, pourrait devenir préoccupante. Malgré cette situation et selon la Direction, le plafond d'emprunt maximum de 45 millions de francs ne devrait toutefois pas être remis en question.

La Commission des finances a évalué le budget sans tenir compte d'une décision sur le futur des abattoirs, décision qui aura probablement peu d'influence sur les comptes de l'année 2010. Le budget concernant les abattoirs ne soulève pas de commentaires particuliers. La commission a toutefois formulé les remarques suivantes :

Le budget présente une perte avant amortissement de CHF 438'103.--. La perte après amortissement est de CHF 558'319.--. Sans la refacturation aux communes de l'amortissement du centre de collecte des sous-produits animaux, la perte serait plus élevée qu'en 2008. La situation financière de l'abattoir se dégrade donc, et ce malgré les efforts déployés par la Direction. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la réalité des chiffres confirme les conclusions de l'analyse économique de l'abattoir public 2006 repris en introduction du "Rapport sur abattoir public de Clarens" daté du 3 décembre 2008 : *« Les seuils de rentabilité ne pourront être atteints dans la mesure où ceux-ci sont supérieurs aux capacités maximales des chaînes d'abattage. L'abattoir de Clarens est donc condamné à dégager un déficit d'exploitation, variant de quelques centaines de milliers de francs à plus d'un million »*. Toujours selon ce même rapport, l'amélioration constatée *« s'explique principalement par une politique d'austérité qui a conduit à différer tous les travaux non absolument nécessaires »*. Des travaux d'entretien lourds sont donc à prévoir dans un futur proche, ce qui est confirmé par le plan des investissements. Ces travaux, financés par le budget de fonctionnement, se montent à plus de 3 millions de francs sur dix ans, et ne pourront être financés par une quelconque marge d'autofinancement ! Cette charge financière supplémentaire ne pourra qu'obérer un peu plus une situation déjà intenable financièrement. La perte prévisionnelle de CHF 558'319.-- inclut des charges financières, à raison de CHF 452'148.--, en baisse par rapport au réel 2008 se montant à CHF 785'384.--. La situation financière des abattoirs ne permet ni de réduire la dette, qui s'élève à 17 millions de francs, ni de faire les réserves et provisions indispensables. Abstraction faite des conséquences financières liées aux incertitudes et lenteurs relatives aux prises de décision quant à l'avenir des abattoirs, la Commission des finances estime que le budget présenté est bon, bien que le déficit de l'unité réseau distribution d'eau doive être mieux appréhendé dans le temps.

M. P. Wenger pense que tout cela laisse augurer d'une mort certaine des abattoirs. Mais avant d'aller plus loin, il sera nécessaire d'établir un plan social pour ne pas laisser les employés sur le carreau.

M. J.-P. Grin en appelle au bon sens des conseillers. Ce n'est pas à la collectivité publique de payer des investissements privés. Ces abattoirs sont voués, à brève échéance, à la démolition. Il n'est plus possible d'avoir des abattoirs dans une zone habitable, et de faire encore des investissements pour 17 millions de francs. Le district payera fr. 700'000.— l'année prochaine uniquement pour couvrir le déficit. Nous n'avons plus le choix, il faudra prendre une décision, même si elle est difficile. Un plan social sera évidemment nécessaire, mais il y aura quand même du travail pour les employés, parce qu'ils seront de toute manière employés pour la déchetterie.

M. F. Keller indique qu'il souhaitait intervenir ce soir non pas pour lancer le débat sur les abattoirs, mais simplement à titre informatif. Un préavis viendra en temps voulu. Actuellement, tout cela est du ressort du SIGE.

M. R. Baud relève deux points des conclusions du préavis qui sera déposé ce jeudi au SIGE. Il s'agit de soutenir la démarche visant à obtenir une garantie de déficit de la part des communes et de donner mandat au Comité de direction de solliciter cette garantie auprès des communes. Le Comité de direction devra donc approfondir le sujet. Il souligne le fait que, si l'on soustrait les frais d'amortissement et les frais financiers de ce gigantesque investissement, on arrive à un petit équilibre. Il n'y a bien sûr pas de quoi se vanter, mais le Comité directeur reste très prudent. Nous avons hérité d'une situation, nous devons nous en sortir élégamment et proposer une solution adéquate.

M. N. Masserey s'étonne d'avoir reçu une lettre de la Municipalité au sujet de l'initiative anti-minarets. Il s'agit d'un objet fédéral et il estime qu'une commune n'a rien à dire à ce sujet. Nous avons d'autres points beaucoup plus importants à traiter dans notre cité.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 25 en souhaitant à chacun un heureux Noël et de joyeuses Fêtes de fin d'année.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

A. Raemy

C. Dind